



Extrait du registre des délibérations
Comité Syndical du PETR Pays de Morlaix
Séance du jeudi 13 avril 2023

SESSION ORDINAIRE

Date de la convocation :

30 mars 2023

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice : 16

Présents : 11

Votants : 11

Présidence de séance

Jean-Paul VERMOT

Secrétaire de séance

Jacques EDERN

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni salle de conférence à la Chambre de Commerce et d'Industrie Morlaix Bretagne Ouest sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul VERMOT.

PRÉSENTS :

Morlaix communauté : Jean-Paul VERMOT, Bernadette AUFFRET, Solange CREIGNOU, Anne-Catherine LUCAS, Julien KERGUILLEC, Guy PENNEC.

Communauté de communes du Pays Landivisiau : Henri BILLON, Marie-Claire HÉNAFF, Laurence CLAISSE.

Haut-Léon communauté : Bernard FLOCH, Jacques EDERN.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSÉS :

Morlaix communauté : Nicole SEGALEN-HAMON, Christophe MICHEAU

Communauté de communes du Pays Landivisiau : Robert BODIGUEL

Haut-Léon communauté : Aline CHEVAUCHER, Stéphane CLOAREC

POUVOIR :

Séance de Comité syndical du PETR Pays de Morlaix du 13 avril 2023

OBJET	BLUE VALLEY – ADHESION AU CLUSTER ALGUES BRETAGNE
ACTE	CS-2023-02-N21
RAPPORTEUR (S)	SOLANGE CREIGNOU

Dans le cadre de la démarche d'élargissement du périmètre de l'action du Cluster algues à l'échelle de la Bretagne (initialement pays de Brest), un travail de concertation et de structuration sous statut associatif a été mené.

Un groupe de chefs d'entreprises et d'acteurs de la filière algues a déterminé les principales missions et a affiné le projet de statuts de l'association « Cluster Algues Bretagne ». La gouvernance de la nouvelle association détermine 4 collèges, répartis en 2 types de membres :

- les membres actifs : entreprises de la filière, établissements d'enseignement, collectivités financeurs,
- les membres associés : consulaires, structures parapubliques (technopôles...), partenaires opérationnels pour l'animation de la filière Algues en Bretagne.

Le Cluster Algue Bretagne sollicite le Pays de Morlaix afin d'adhérer au titre de membre associé.

L'adhésion du Pays de Morlaix à l'association Cluster Algues Bretagne en qualité de membre associé permettra de contribuer aux groupes de travail et de participer à la construction du programme opérationnel porté par le cluster. L'objectif est que l'ensemble des structures qui assurent la promotion de la filière Algues travaillent en complémentarité pour l'accompagnement et le développement de la filière.

La coopération entre membres associés devra permettre le partage d'information. Une attention particulière sera portée au déroulement des actions dont pourrait bénéficier le Pays de Morlaix, et ainsi faciliter la mise en réseau des acteurs qui constituent la filière locale des Algues. L'objectif est aussi d'assurer une complémentarité entre les projets Blue Valley et Cluster Algues Bretagne.

Il est proposé aux membres du comité de :

- **APPROUVER** l'adhésion au Cluster Algues Bretagne ;
- **INSCRIRE** au budget la dépense correspondante (150€ par an)
- **DESIGNER** Madame Marie-Claire HENAFF en qualité de représentante Blue Valley/Pays de Morlaix pour siéger dans les instances du Cluster Algues réunissant les membres associés;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vu les projets de statuts de l'association Cluster Algues ;

Vu la grille des cotisations jointe en annexe ;

Après avoir pris connaissance du dossier ;

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, ADOPTE les dispositions proposées ci-dessus.

Votants	11
Pour	11
Contre	00
Abstention	00

Fait à Morlaix, le 13 avril 2023

Le Président

Jean-Paul VERMOT

